

## **Essai de définition et place de la diversité culturelle dans les programmes de l'AUF**

**Agence universitaire de la Francophonie  
« La diversité culturelle »  
22 janvier 2003**



La dynamique de la francophonie repose sur un paradoxe: née de la propagation d'une langue et d'une culture unique – la culture française –, la francophonie est devenue le terrain d'élection de la diversité à cause de la variété des lieux où elle s'est implantée et des cultures qu'elle y a rencontrées. Ce paradoxe est sa force même.

Il fonde la volonté de définir la francophonie comme solidarité autour d'une langue, comme un espace d'éducation, de démocratisation et de concertation.

Cette solidarité suppose que la diversité culturelle ne néglige aucune des composantes des deux mots qui forment l'expression, et d'abord que la diversité soit perçue dans son amplitude et sa profondeur.

Reconnaître la diversité culturelle c'est d'abord admettre la pluralité des cultures du monde, et en particulier de celles qui cohabitent dans l'espace de la Francophonie. Respecter la diversité culturelle c'est valoriser l'hétérogénéité fondamentale des cultures, constater que parfois elles n'ont pas entre elles de point commun immédiat, et se donner la tâche de faire le relevé des différences, mais aussi des zones de contact existantes ou possibles. Pour entrer dans une culture différente, un véritable saut apparaît souvent comme nécessaire. Faute de faire un effort de distance à l'égard des présupposés et des habitudes de sa propre culture pour comprendre ceux de l'autre, on ne parvient qu'à les ramener à la sienne propre. L'incompréhension suscite l'annexion. Elle est une violence.

Par ailleurs, la notion de « diversité culturelle » peut sembler reléguer la culture au rang d'attribut, comme si la diversité, biologique, ethnique, religieuse, pouvait être accessoirement culturelle. Or les cultures définissent les sociétés et le mot est riche de sens. large Il s'applique à deux grandes catégories de faits, qui composent deux angles d'approche distincts mais également inscrits au cœur des missions de l'Agence universitaire de la Francophonie comme des autres opérateurs de la francophonie.

Le premier sens définit non pas *la* culture, mais *une* culture, comme un ensemble de pratiques sociales qui créent un sentiment d'appartenance de groupe et qui, vues de l'extérieur, permettent d'identifier ce groupe en le différenciant des autres. La diversité est au cœur de

la construction de toute culture, qui se compose de rites et de croyances, d'une ou plusieurs langues, de modalités de comportement individuels et collectifs.

Le respect de la diversité culturelle se lit à travers les pratiques démocratiques qu'il assure et il est parallèle, concernant les groupes, au respect des droits de l'homme qui concerne les individus. Il se traduit dans le programme 3 de l'Agence universitaire de la Francophonie, "Aspects de l'État de droit", par l'observation et le commentaire de pratiques coutumières dans leur évolution et leur capacité à engendrer des ordres juridiques divers mais tous soucieux de pacifier les relations sociales et de créer des règles communes. Il a pour effet d'amener une codification des sanctions qu'encourent ceux qui transgressent ces règles.

Par exemple, un programme de recherche de l'Agence universitaire de la Francophonie, suscité par les incertitudes qui perdurent en Haïti à cause de la coexistence d'un droit coutumier et du droit étatique, a entrepris de repérer ces contradictions, de les analyser et de proposer des solutions institutionnelles afin que le justiciable soit mieux informé de la règle qui lui est applicable, et que cette règle ne varie plus. Les résultats de ces recherches prouvent à quel point la place de la coutume, en Haïti et dans d'autres pays comparables, peut vivifier la conscience de la diversité. Les travaux publiés dans le cadre de cette recherche tendent à éviter l'imposition d'un modèle unique, en tout cas à rechercher l'articulation d'un légalisme étatique avec la diversité des règles qui émanent des groupes humains.

Il est significatif que l'environnement linguistique ait permis la réunion sur ce thème, pour réfléchir en français, d'universitaires et de praticiens, de professeurs et d'experts provenant de pays différents de la zone caraïbe et même au-delà.

*Une culture engendre de la culture lorsqu'elle produit des œuvres orales ou écrites susceptibles d'éveiller l'intérêt, d'émouvoir ou de séduire, voire d'instruire, et dans lesquelles se retrouvent des traits esthétiques et éthiques communs qui font de chaque culture particulière non plus seulement son outil d'identification et de différenciation par rapport aux autres cultures des autres groupes, mais aussi un vecteur de communication d'un peuple à l'autre au regard des valeurs universelles qu'elle produit. C'est dans ce sens que, pour beaucoup, culture s'oppose à barbarie et se réfère aux droits de l'homme, à la démocratie et à la paix.*

La culture est alors une production ou un ensemble de productions de portée artistique, littéraire ou scientifique. Le respect de la diversité culturelle se traduit par l'encouragement à la production, quel qu'en soit le point de départ. Tout geste qui impose à un individu ou à un groupe une vision culturelle ou scientifique dont il n'est pas la source est réputé offensant pour le groupe ou l'individu concerné. C'est un geste qui colonise, c'est-à-dire « cultive » — ces deux mots proviennent de la même racine latine — mais en imposant une culture au détriment de celle qu'il a trouvée sur place.

C'est pourquoi les programmes qui ont été conçus par l'Agence universitaire de la

Francophonie font intervenir des équipes dans lesquelles la pluralité des lieux d'origine de la culture qui sont le signe de la diversité de la francophonie se retrouve en situation non de réception mais d'émission et de production. C'est-à-dire que les enseignants et les chercheurs sont amenés à créer à partir de leur culture propre, afin que la science ne s'écrive pas au Nord pour être consommée au Sud. La diversité culturelle implique que le savoir universitaire s'écrive au Sud comme au Nord.

Il découle de ces principes des conséquences qui peuvent être appréciées en particulier dans quatre domaines de coopération :

1. **Les outils didactiques** utilisés dans les classes bilingues ou à français renforcé animées par le programme 8, "Actions déléguées", sont élaborés pour la plupart par des pédagogues de la région dans laquelle se situent ces classes. Même si certains modèles peuvent circuler d'une région à l'autre, un manuel ne sera utile que s'il est relayé par la vision pédagogique des enseignants de la région.
2. **Les réseaux thématiques de l'Agence universitaire de la Francophonie**<sup>1</sup> ne sont pas organisés pour permettre seulement aux chercheurs du Sud de bénéficier des travaux de chercheurs du Nord, mais pour les amener à devenir des producteurs de colloques, d'ouvrages, de revues, à partir de la culture qui est la leur, selon la diversité culturelle interne au monde francophone.

Plusieurs exemples peuvent illustrer cette démarche :

- Le *réseau d'observation du français et des langues nationales* aborde la question des langues – et de la politique des langues – à partir de la réalité linguistique de la Francophonie, de la coexistence des langues partout où le français se trouve en contact avec d'autres langues, et en particulier avec d'autres langues nationales que des pays des cinq continents souhaitent légitimement développer et valoriser car elles représentent un atout majeur pour le développement et la démocratie
- La *base de données lexicographique panfrancophone* réunira dans un réseau informatique commun le résultat des recherches sur les variations du vocabulaire français, établies par des équipes nationales et conservées dans chacun de leurs pays, mais qui seront consultables dans toute la francophonie, illustrant ainsi à quel point le

---

« Analyse économique et développement », « Biotechnologies végétales : amélioration des plantes et sécurité alimentaire », « Cultures, identité et dynamiques sociales », « Démographie », « Droit de l'environnement », « Droits fondamentaux », « Entrepreneuriat », « Etat de droit saisi par la philosophie », « Etude du français en Francophonie », « Génie des procédés appliqué à l'agro-alimentaire », « Lexicologie, terminologie, traduction », « Observation du français et des langues nationales », « Sociolinguistique et dynamique des langues », « Télédétection », « Droit de la santé » (en création), « Erosion » (en création), « Genre, droits et citoyenneté » (en création), « Littérature d'enfance », « Maladies parasitaires vectorielles » (en création).

français ressort enrichi de la greffe que font naître en lui les langues des pays où on le parle.

- Dans le cadre de la coopération entre les institutions hispanophones, lusophones et francophones, le projet de *portail des langues et cultures latines* sous forme d'un site fédérateur de portails culturels et universitaires assure l'autonomie de chacun à l'intérieur d'une sorte d'anneau de sites dotés d'une charte commune.
  - Les volumes de la collection *Archives de la littérature latino-américaine, des Caraïbes et africaine du XX<sup>e</sup> siècle*, dont l'autorité scientifique est déjà grande en espagnol et en portugais, offriront autour de l'édition des textes de grands auteurs francophones contemporains comme Jacques Roumain et Léopold Sédar Senghor, dotée d'apparats critiques rigoureux, un outil scientifique de lecture et d'étude de ces auteurs tout en les faisant reconnaître comme partie intégrante d'un patrimoine commun.
3. **Les centres d'excellence** universitaire et de recherche soutenus par l'Agence universitaire de la Francophonie viennent d'être lancés dans le cadre du Plan d'Action pour l'Afrique (programme 5). Ils se situent dans des pays du Sud et les méthodes de travail qui s'y développent sont le produit d'une pratique dans laquelle les étudiants, chercheurs et universitaires de chaque zone de la francophonie ont le loisir de projeter leurs représentations du temps, de l'espace, de l'écriture, de la science, pour concevoir des instruments scientifiques efficaces, vecteurs de communication pour tous ceux qui se reconnaissent dans la même identité culturelle, en même temps qu'ils intéressent les autres composantes de la pluralité francophone.
4. **Un double travail sur les normes** a été entrepris d'une part sur la norme linguistique (programme 1) et de l'autre dans le cadre du programme 4, "Technologies de l'information et de la communication", aux côtés des instances juridiques et scientifiques et liées à l'informatique.

À Beyrouth, les réseaux concernant la langue ont choisi de se réunir sur le thème de la norme, identifié comme le sujet fédérateur par excellence. Ils ont dénoncé une tentation hégémonique de normes linguistiques qui mettent en échec la diversité au sein de la francophonie, et par conséquent la nécessaire *imagination* de la francophonie non comme un critère d'uniformisation, mais comme un espace de rencontre et d'enrichissement des diversités culturelles et politiques, « une configuration de multiples lieux où les mémoires en travail partagent des références, rendant ainsi possible leur dialogue », permettant de préparer, dans les esprits mais aussi dans les faits, l'avènement d'une langue française aux normes plurielles.

Les experts qui travaillent sur la normalisation dans le cadre de l'AFNOR et de l'UNESCO vont prochainement organiser à Versailles un débat sur les relations entre acteurs académiques et normalisation. Ce sera le lieu de plaider pour que la diversité culturelle trouve sa place dans l'élaboration de normes francophones, puisque la pluralité des normes, c'est aussi la capacité pour ces normes d'incarner et de représenter la pluralité des langues.